



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 3 juillet 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Madame Marie-France CHABAUD, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Monsieur Patrick EVENNOU, Monsieur Guillaume GADAL, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Madame Jacqueline LABAUME, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Monsieur Jean-Marie PANAZOL.

Étaient absents,

Monsieur Frédéric SERVAIS (Pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Monsieur Franck MADIER, Madame Corinne NICOLET (Pouvoir à Madame Françoise MENES), Madame Fabienne DE BEUVRON (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Patrice BERNIER (pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT), Madame Emilienne CHENIN (Pouvoir à Monsieur TALLE).

Madame Violaine CHARIL a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	27 juin 2023	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	28
Membres présents	23	Contre l'adoption	00
Procurations	05	Pour l'adoption	28

DEL-2023_48 Modification tableau des effectifs

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs du personnel communal pour permettre le recrutement d'agents supplémentaires sur les services entretien et restauration scolaire, ainsi que la mobilité interne d'un agent sur un poste devenu vacant compte tenu d'un départ en retraite au service de la restauration scolaire.

Créations des postes :

Afin de permettre la mobilité et l'augmentation du temps de travail de 24 à 28 heures d'un agent au service de la restauration scolaire, et les recrutements d'agents titulaires supplémentaires sur le pôle éducation, il est nécessaire d'ouvrir, au 1^{er} septembre 2023, les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35^è (service restauration scolaire)
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 32/35^è (service entretien)

- 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 32/35è (service entretien)
- 3 postes d'adjoint technique à temps non complet 28/35è (services entretien et restauration scolaire)
- 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 28/35è (services entretien et restauration scolaire)
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 20/35è (service entretien)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 20/35è (service entretien)

Fermetures des postes :

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de fermer au 1^{er} septembre 2023, le poste d'un agent parti en retraite, ainsi que le poste d'un agent ayant bénéficié d'une mobilité interne et d'une augmentation de son temps de travail à cette même date.

Aussi, il est nécessaire de fermer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 24/35è (service restauration scolaire)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 28/35è (service restauration scolaire)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs d'après les éléments ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 2023-42 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2023,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DÉCIDE** la création des postes budgétaires suivants :
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35è (service restauration scolaire)
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 32/35è (service entretien)
- 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 32/35è (service entretien)
- 3 postes d'adjoint technique à temps non complet 28/35è (services entretien et restauration scolaire)
- 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 28/35è (services entretien et restauration scolaire)
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 20/35è (service entretien)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 20/35è (service entretien)

AR Prefecture

017-211702741-20230703-DEL_2023_48-DE
Reçu le 06/07/2023

- **DECIDE** la suppression des postes budgétaires suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 24/35è (service restauration scolaire)
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 28/35è (service restauration scolaire)
- **APPROUVE** le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessous :

Emplois permanents	Cat égo rie	Nombre de postes avant modification		Suppressions		Créations		Nombre de postes après modifications	
		TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *
Filière administrative		15	1					15	1
Attaché principal	A	2						2	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1						1	
Rédacteur	B	1						1	
Adjoint admi. Ppal 1 ^{ère} cl.	C	5	1					5	1
Adjoint adm. Ppal 2 ^{ème} cl.	C	3	0					3	0
Adjoint administratif	C	3	0					3	0
Filière Technique		39	18	0	2	0	13	39	29
Ingénieur territorial principal	A	1						1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2						2	
Agent de maîtrise principal	C	3						3	
Agent de maîtrise	C	4						4	
Adjoint techn. Ppal de 1 ^{ère} cl.	C	8	2					8	2
Adjoint techn. Ppal de 2 ^{ème} cl.	C	9	6		1		6	9	11
Adjoint technique	C	12	10		1		7	12	16
Filière culturelle		4						4	
Assistant de conservation ppal de 1 ^{ère} cl	B	1						1	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1						1	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	2						2	

AR Prefecture

017-211702741-20230703-DEL_2023_48-DE
Reçu le 06/07/2023

Filière sportive		1						1	
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	B	1						1	
Filières sanitaire et sociale		24						24	
ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	C	9						9	
ATSEM ppal 2 ^{ème} classe	C	2						2	
Puéricultrice hors classe	A	1						1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1						1	
Educateur de jeunes enfants	A	1						1	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	7						7	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3						3	
Filière animation		2						2	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	1						1	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1						1	
Filière police municipale		3						3	
Brigadier-chef principal	C	2						2	
Gardien-brigadier de police	C	1						1	
TOTAL		88	19		2		13	88	30
Emplois contractuels									
Directeur de l'action publique	A	1						1	
TOTAL		1						1	

TC* = Temps complet

TNC* = Temps non complet

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023.

- o **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :

AR Prefecture

017-211702741-20230703-DEL_2023_48-DE
Reçu le 06/07/2023

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le 06 JUL. 2023

